

Le sens et les buts de l'Exposition de Paris

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Son but ? Il faut dire : ses buts. Du point de vue interne, l'Exposition s'efforcera d'apparaître comme la synthèse de la civilisation universelle, elle réalisera sa définition en montrant que le souci d'art, dans l'existence journalière, peut procurer à chacun, quelle que soit sa position sociale, une vie intérieure plus douce et plus intense, et que le progrès matériel doit se développer sous le signe de l'art et de la pensée pour favoriser l'épanouissement des valeurs spirituelles, patrimoine supérieur de la civilisation.

Du point de vue externe, l'Exposition fournira à tous les producteurs un magnifique terrain de propagande en quelque sorte mondiale; associant étroitement la province à la capitale, elle ambitionne de mettre en valeur la structure économique du pays et, par une confrontation loyale des réalisations nationales avec celles des autres peuples, de rendre à notre génie créateur, à la probité et à l'excellence des fabrications françaises, la place d'honneur qui leur revient; de contribuer, par cela même, au redressement de notre commerce extérieur; d'aider enfin — et puissamment — la France à vaincre la crise économique et à triompher des difficultés qu'une politique sociale généreuse, mais appliquée sans méthode, a suscitées.

Quant au but moral de l'Exposition, c'est, à n'en pas douter, de produire chez nous une détente salutaire et, sur les visiteurs étrangers, un effet psychologique susceptible de combattre efficacement le préjugé défavorable qui existe peut-être, actuellement, dans le monde, à l'encontre de notre pays; si cet état, à cet égard, très important que l'Exposition put être prête à la date qu'on avait depuis longtemps fixée. Quoi qu'il en soit, cette manifestation méritoire de l'effort national sera la preuve qu'il ne faut jamais désespérer d'une grande nation comme la France.

Ces trois buts seront-ils atteints ? Sincèrement, on peut le croire, et, parmi les résultats immédiats auxquels on est en droit de s'attendre, il est logique de mentionner ceux-ci : Afflux considérable de touristes étrangers; Activité commerciale sensiblement accrue sur le marché intérieur; Accumulation massive de devises et, par conséquent; redressement de la balance des comptes, consolidation du franc, réduction du déficit budgétaire.

Parmi les résultats plus durables : Amélioration des exportations d'objets fabriqués; Nouveaux courants d'affaires; Ecllosion de styles inédits, des styles-exposition qui orienteront la construction, l'ameublement, les arts appliqués, la mode dans les voies fécondes que la vogue et même l'engouement leur auront tracés.

Et de cette Exposition de 1937, « arts et techniques dans la vie moderne », que subsistera-t-il, une fois la fièvre terminée, une fois évanouie la vision inébranlable de son décor merveilleux, de ses attractions étonnantes, de ses cascades aux flots d'or et d'argent, de ses ballets aériens, de ses fêtes d'eau et de lumière et de ses feux d'artifices ?

Qu'il en restera ? Des souvenirs tangibles qui raconteront son histoire aux touristes de l'avenir; Le nouveau Trocadéro, sa terrasse incomparable, ses jardins délicieux et son aquarium idéal; Les musées d'art moderne de l'avenue de Tokio, d'un style si pur, avec leurs colonnades, leurs ombages et le miroir d'eau qui les reflète; Le pont d'Iéna, aux proportions spacieuses, rival du pont de la Concorde et du pont Alexandre-III;

Enfin, sur la rive gauche, flanquant le quai d'Orsay et recouvrant la voie du chemin de fer de l'Etat, une promenade exquise, un cours verdoyant et fleuri, qui achèvera d'embellir ce grand quartier de la Tour-Eiffel où s'érige le nouveau Paris.

Roubaix

Aujourd'hui, jeudi 6 mai : Ascension; demain, saint Stanislas; lundi 7 mai, fête de la Pentecôte.

La fête régionale du fanion de la Congrégation mariale aura lieu le dimanche 23 mai en la chapelle de l'Institution Saint-Louis.

Le fanion de la congrégation mariale sera confié à l'Institution Saint-Louis pour trois mois, au cours de la fête qui aura lieu le dimanche 23 mai, à l'Institution Saint-Louis: 7 h. 30 messe de communion de la congrégation à laquelle sont invitées toutes les élèves et anciens congréganistes; 9 h. 15 grand-messe solennelle avec sermon marial. Réception de congréganistes et renouvellement général des consécration; à 14 h. 45, au bois de La Fontaine, à Croix, messe d'Henri (arrêté Monay) (Vedrome) rassemblement des groupes devant la chapelle de Notre-Dame de la Délivrance, au Croquet. Aves maris.

En effet, l'individu qui interrogèrent se nommait Jean Deleu, 22 ans, demeurant au 10, rue de la Chapelle, à Lille, et se trouvait en état d'absence illégale, c'est-à-dire qu'il avait frauduleusement obtenu une permission régulière.

Cette fois encore, il s'agit d'un individu qui n'est resté en liberté pour rentrer dans la caserne — ou qui n'a pas fait prisonnier le chemin de la salle de police, séance tenante.

Le vingt-cinquième anniversaire de la municipalité sera célébré en juin sous la présidence de M. Léon Blum.

Le paiement des chômeurs aura lieu le samedi 8 mai, rue de l'Ermitage, dans l'ordre ci-dessous: A 8 h. 30: n. 1.3917; 9 h. n. 3.918 à n. 9.809; 10 h. n. 12.883 à 15.717; 11 h. n. 15.717 à 18.254; 12 h. n. 18.254 à 20.895; 13 h. n. 20.895 à 22.832.

Une affaire de coups réciproques: M. Orville, rue de la République, 52 ans, doublement marié, demeurant 20 rue Ste-Elisabeth, et son frère Achille, 36 ans, manoeuvre, demeurant à la même adresse, vivent en ménage et ont deux enfants, un garçon, qui occupe le premier étage et leur maison. Une dispute a éclaté entre eux et les deux parties se sont livrées à un pugilat en règle.

Le prix de l'électricité: Le « Journal Officiel » a publié ces jours-ci un décret relatif à la réforme de l'index économique électrique.

Le Comité officiel des fêtes Sainte-Elisabeth - Fraternité: Le Comité travaille activement à la mise au point du programme des grandes fêtes officielles qui auront lieu dans les quartiers Sainte-Elisabeth-Fraternité les 26, 27 et 28 juin, au profit de l'œuvre muette des convalescents de l'hôpital de la Fraternité.

Les fêtes du quarantième anniversaire de la Fédération des Amicales laïques: Comme on le sait, c'est le 30 mai que se dérouleront ces fêtes qui seront présidées par M. Lebas, ministre du travail.

Une manifestation du souvenir aura lieu au monument aux morts de la guerre et à 11 h., sur la place, aura lieu la fête critique de la jeunesse.

Une mère dénutrée est arrêtée à Rubrouck: Le gendarmier de Cassel a procédé, mercredi, à l'arrestation d'Eugénie Ménégoz, veuve Lecheur, 47 ans, demeurant au hameau du Castels-Houck, à Rubrouck, qui se livrait à l'ivrognerie et battait son enfant, un garçonnet de neuf ans. Celui-ci devait se livrer à des vols ou à des rapines pour ne pas mourir de faim.

Les femmes les plus grandes du monde...: Une séance aura lieu à l'hôtel de ville, salle Pierre de Roubais, un banquet offert par le plus de 400 couverts.

La police parisienne interdit des expériences de résurrection (!) d'animaux après leur mise à mort: Paris, 5 mai. — A grand renfort d'afiches on conviait la foule, mardi soir, à Magic-City, afin d'assister, moyennant 5 francs, à des expériences sensationnelles: la mise à mort d'animaux et leur « résurrection » (!) au moyen d'un « principe vital ».

La police parisienne interdit des expériences de résurrection (!) d'animaux après leur mise à mort: Paris, 5 mai. — A grand renfort d'afiches on conviait la foule, mardi soir, à Magic-City, afin d'assister, moyennant 5 francs, à des expériences sensationnelles: la mise à mort d'animaux et leur « résurrection » (!) au moyen d'un « principe vital ».

La police parisienne interdit des expériences de résurrection (!) d'animaux après leur mise à mort: Paris, 5 mai. — A grand renfort d'afiches on conviait la foule, mardi soir, à Magic-City, afin d'assister, moyennant 5 francs, à des expériences sensationnelles: la mise à mort d'animaux et leur « résurrection » (!) au moyen d'un « principe vital ».

La police parisienne interdit des expériences de résurrection (!) d'animaux après leur mise à mort: Paris, 5 mai. — A grand renfort d'afiches on conviait la foule, mardi soir, à Magic-City, afin d'assister, moyennant 5 francs, à des expériences sensationnelles: la mise à mort d'animaux et leur « résurrection » (!) au moyen d'un « principe vital ».

Les dernières adhésions au banquet seront recueillies au siège, 42, rue d'Alsace, le dimanche 12 mai, au siège, Café de la Rotonde. De service: MM. Faillie, Walsin, Franchomme.

Les colonies de vacances des caisses interprofessionnelles d'allocations familiales et d'assurances sociales: Il est rappelé aux allocataires ressortissants de la Caisse interprofessionnelle d'allocations familiales, que les inscriptions pour la colonie de vacances d'Osseville, près d'Alès, et de Calais pour les garçons, doivent être faites avant le 15 mai.

Un soldat avait prolongé, par six fois, ses permissions, friant chaque fois la désertion: Les gendarmes, de passage au boulevard Gambetta, mercredi matin, eurent leur attention attirée par un individu qui semblait avoir eu domicile dans la voiture d'un forain.

Le paiement des chômeurs aura lieu le samedi 8 mai, rue de l'Ermitage, dans l'ordre ci-dessous: A 8 h. 30: n. 1.3917; 9 h. n. 3.918 à n. 9.809; 10 h. n. 12.883 à 15.717; 11 h. n. 15.717 à 18.254; 12 h. n. 18.254 à 20.895; 13 h. n. 20.895 à 22.832.

Le paiement des chômeurs aura lieu le samedi 8 mai, rue de l'Ermitage, dans l'ordre ci-dessous: A 8 h. 30: n. 1.3917; 9 h. n. 3.918 à n. 9.809; 10 h. n. 12.883 à 15.717; 11 h. n. 15.717 à 18.254; 12 h. n. 18.254 à 20.895; 13 h. n. 20.895 à 22.832.

Le paiement des chômeurs aura lieu le samedi 8 mai, rue de l'Ermitage, dans l'ordre ci-dessous: A 8 h. 30: n. 1.3917; 9 h. n. 3.918 à n. 9.809; 10 h. n. 12.883 à 15.717; 11 h. n. 15.717 à 18.254; 12 h. n. 18.254 à 20.895; 13 h. n. 20.895 à 22.832.

Le paiement des chômeurs aura lieu le samedi 8 mai, rue de l'Ermitage, dans l'ordre ci-dessous: A 8 h. 30: n. 1.3917; 9 h. n. 3.918 à n. 9.809; 10 h. n. 12.883 à 15.717; 11 h. n. 15.717 à 18.254; 12 h. n. 18.254 à 20.895; 13 h. n. 20.895 à 22.832.

Le paiement des chômeurs aura lieu le samedi 8 mai, rue de l'Ermitage, dans l'ordre ci-dessous: A 8 h. 30: n. 1.3917; 9 h. n. 3.918 à n. 9.809; 10 h. n. 12.883 à 15.717; 11 h. n. 15.717 à 18.254; 12 h. n. 18.254 à 20.895; 13 h. n. 20.895 à 22.832.

Le paiement des chômeurs aura lieu le samedi 8 mai, rue de l'Ermitage, dans l'ordre ci-dessous: A 8 h. 30: n. 1.3917; 9 h. n. 3.918 à n. 9.809; 10 h. n. 12.883 à 15.717; 11 h. n. 15.717 à 18.254; 12 h. n. 18.254 à 20.895; 13 h. n. 20.895 à 22.832.

Le paiement des chômeurs aura lieu le samedi 8 mai, rue de l'Ermitage, dans l'ordre ci-dessous: A 8 h. 30: n. 1.3917; 9 h. n. 3.918 à n. 9.809; 10 h. n. 12.883 à 15.717; 11 h. n. 15.717 à 18.254; 12 h. n. 18.254 à 20.895; 13 h. n. 20.895 à 22.832.

Le paiement des chômeurs aura lieu le samedi 8 mai, rue de l'Ermitage, dans l'ordre ci-dessous: A 8 h. 30: n. 1.3917; 9 h. n. 3.918 à n. 9.809; 10 h. n. 12.883 à 15.717; 11 h. n. 15.717 à 18.254; 12 h. n. 18.254 à 20.895; 13 h. n. 20.895 à 22.832.

Le paiement des chômeurs aura lieu le samedi 8 mai, rue de l'Ermitage, dans l'ordre ci-dessous: A 8 h. 30: n. 1.3917; 9 h. n. 3.918 à n. 9.809; 10 h. n. 12.883 à 15.717; 11 h. n. 15.717 à 18.254; 12 h. n. 18.254 à 20.895; 13 h. n. 20.895 à 22.832.

Le paiement des chômeurs aura lieu le samedi 8 mai, rue de l'Ermitage, dans l'ordre ci-dessous: A 8 h. 30: n. 1.3917; 9 h. n. 3.918 à n. 9.809; 10 h. n. 12.883 à 15.717; 11 h. n. 15.717 à 18.254; 12 h. n. 18.254 à 20.895; 13 h. n. 20.895 à 22.832.

Le paiement des chômeurs aura lieu le samedi 8 mai, rue de l'Ermitage, dans l'ordre ci-dessous: A 8 h. 30: n. 1.3917; 9 h. n. 3.918 à n. 9.809; 10 h. n. 12.883 à 15.717; 11 h. n. 15.717 à 18.254; 12 h. n. 18.254 à 20.895; 13 h. n. 20.895 à 22.832.

Le paiement des chômeurs aura lieu le samedi 8 mai, rue de l'Ermitage, dans l'ordre ci-dessous: A 8 h. 30: n. 1.3917; 9 h. n. 3.918 à n. 9.809; 10 h. n. 12.883 à 15.717; 11 h. n. 15.717 à 18.254; 12 h. n. 18.254 à 20.895; 13 h. n. 20.895 à 22.832.

Le paiement des chômeurs aura lieu le samedi 8 mai, rue de l'Ermitage, dans l'ordre ci-dessous: A 8 h. 30: n. 1.3917; 9 h. n. 3.918 à n. 9.809; 10 h. n. 12.883 à 15.717; 11 h. n. 15.717 à 18.254; 12 h. n. 18.254 à 20.895; 13 h. n. 20.895 à 22.832.

Le paiement des chômeurs aura lieu le samedi 8 mai, rue de l'Ermitage, dans l'ordre ci-dessous: A 8 h. 30: n. 1.3917; 9 h. n. 3.918 à n. 9.809; 10 h. n. 12.883 à 15.717; 11 h. n. 15.717 à 18.254; 12 h. n. 18.254 à 20.895; 13 h. n. 20.895 à 22.832.

Le paiement des chômeurs aura lieu le samedi 8 mai, rue de l'Ermitage, dans l'ordre ci-dessous: A 8 h. 30: n. 1.3917; 9 h. n. 3.918 à n. 9.809; 10 h. n. 12.883 à 15.717; 11 h. n. 15.717 à 18.254; 12 h. n. 18.254 à 20.895; 13 h. n. 20.895 à 22.832.

Le paiement des chômeurs aura lieu le samedi 8 mai, rue de l'Ermitage, dans l'ordre ci-dessous: A 8 h. 30: n. 1.3917; 9 h. n. 3.918 à n. 9.809; 10 h. n. 12.883 à 15.717; 11 h. n. 15.717 à 18.254; 12 h. n. 18.254 à 20.895; 13 h. n. 20.895 à 22.832.

Le paiement des chômeurs aura lieu le samedi 8 mai, rue de l'Ermitage, dans l'ordre ci-dessous: A 8 h. 30: n. 1.3917; 9 h. n. 3.918 à n. 9.809; 10 h. n. 12.883 à 15.717; 11 h. n. 15.717 à 18.254; 12 h. n. 18.254 à 20.895; 13 h. n. 20.895 à 22.832.

Le paiement des chômeurs aura lieu le samedi 8 mai, rue de l'Ermitage, dans l'ordre ci-dessous: A 8 h. 30: n. 1.3917; 9 h. n. 3.918 à n. 9.809; 10 h. n. 12.883 à 15.717; 11 h. n. 15.717 à 18.254; 12 h. n. 18.254 à 20.895; 13 h. n. 20.895 à 22.832.

Le paiement des chômeurs aura lieu le samedi 8 mai, rue de l'Ermitage, dans l'ordre ci-dessous: A 8 h. 30: n. 1.3917; 9 h. n. 3.918 à n. 9.809; 10 h. n. 12.883 à 15.717; 11 h. n. 15.717 à 18.254; 12 h. n. 18.254 à 20.895; 13 h. n. 20.895 à 22.832.

Le paiement des chômeurs aura lieu le samedi 8 mai, rue de l'Ermitage, dans l'ordre ci-dessous: A 8 h. 30: n. 1.3917; 9 h. n. 3.918 à n. 9.809; 10 h. n. 12.883 à 15.717; 11 h. n. 15.717 à 18.254; 12 h. n. 18.254 à 20.895; 13 h. n. 20.895 à 22.832.

Le paiement des chômeurs aura lieu le samedi 8 mai, rue de l'Ermitage, dans l'ordre ci-dessous: A 8 h. 30: n. 1.3917; 9 h. n. 3.918 à n. 9.809; 10 h. n. 12.883 à 15.717; 11 h. n. 15.717 à 18.254; 12 h. n. 18.254 à 20.895; 13 h. n. 20.895 à 22.832.

Le paiement des chômeurs aura lieu le samedi 8 mai, rue de l'Ermitage, dans l'ordre ci-dessous: A 8 h. 30: n. 1.3917; 9 h. n. 3.918 à n. 9.809; 10 h. n. 12.883 à 15.717; 11 h. n. 15.717 à 18.254; 12 h. n. 18.254 à 20.895; 13 h. n. 20.895 à 22.832.

Le paiement des chômeurs aura lieu le samedi 8 mai, rue de l'Ermitage, dans l'ordre ci-dessous: A 8 h. 30: n. 1.3917; 9 h. n. 3.918 à n. 9.809; 10 h. n. 12.883 à 15.717; 11 h. n. 15.717 à 18.254; 12 h. n. 18.254 à 20.895; 13 h. n. 20.895 à 22.832.

Le paiement des chômeurs aura lieu le samedi 8 mai, rue de l'Ermitage, dans l'ordre ci-dessous: A 8 h. 30: n. 1.3917; 9 h. n. 3.918 à n. 9.809; 10 h. n. 12.883 à 15.717; 11 h. n. 15.717 à 18.254; 12 h. n. 18.254 à 20.895; 13 h. n. 20.895 à 22.832.

Le paiement des chômeurs aura lieu le samedi 8 mai, rue de l'Ermitage, dans l'ordre ci-dessous: A 8 h. 30: n. 1.3917; 9 h. n. 3.918 à n. 9.809; 10 h. n. 12.883 à 15.717; 11 h. n. 15.717 à 18.254; 12 h. n. 18.254 à 20.895; 13 h. n. 20.895 à 22.832.

Le paiement des chômeurs aura lieu le samedi 8 mai, rue de l'Ermitage, dans l'ordre ci-dessous: A 8 h. 30: n. 1.3917; 9 h. n. 3.918 à n. 9.809; 10 h. n. 12.883 à 15.717; 11 h. n. 15.717 à 18.254; 12 h. n. 18.254 à 20.895; 13 h. n. 20.895 à 22.832.

Le paiement des chômeurs aura lieu le samedi 8 mai, rue de l'Ermitage, dans l'ordre ci-dessous: A 8 h. 30: n. 1.3917; 9 h. n. 3.918 à n. 9.809; 10 h. n. 12.883 à 15.717; 11 h. n. 15.717 à 18.254; 12 h. n. 18.254 à 20.895; 13 h. n. 20.895 à 22.832.

Le paiement des chômeurs aura lieu le samedi 8 mai, rue de l'Ermitage, dans l'ordre ci-dessous: A 8 h. 30: n. 1.3917; 9 h. n. 3.918 à n. 9.809; 10 h. n. 12.883 à 15.717; 11 h. n. 15.717 à 18.254; 12 h. n. 18.254 à 20.895; 13 h. n. 20.895 à 22.832.

Le paiement des chômeurs aura lieu le samedi 8 mai, rue de l'Ermitage, dans l'ordre ci-dessous: A 8 h. 30: n. 1.3917; 9 h. n. 3.918 à n. 9.809; 10 h. n. 12.883 à 15.717; 11 h. n. 15.717 à 18.254; 12 h. n. 18.254 à 20.895; 13 h. n. 20.895 à 22.832.

Le paiement des chômeurs aura lieu le samedi 8 mai, rue de l'Ermitage, dans l'ordre ci-dessous: A 8 h. 30: n. 1.3917; 9 h. n. 3.918 à n. 9.809; 10 h. n. 12.883 à 15.717; 11 h. n. 15.717 à 18.254; 12 h. n. 18.254 à 20.895; 13 h. n. 20.895 à 22.832.

Le paiement des chômeurs aura lieu le samedi 8 mai, rue de l'Ermitage, dans l'ordre ci-dessous: A 8 h. 30: n. 1.3917; 9 h. n. 3.918 à n. 9.809; 10 h. n. 12.883 à 15.717; 11 h. n. 15.717 à 18.254; 12 h. n. 18.254 à 20.895; 13 h. n. 20.895 à 22.832.

Le paiement des chômeurs aura lieu le samedi 8 mai, rue de l'Ermitage, dans l'ordre ci-dessous: A 8 h. 30: n. 1.3917; 9 h. n. 3.918 à n. 9.809; 10 h. n. 12.883 à 15.717; 11 h. n. 15.717 à 18.254; 12 h. n. 18.254 à 20.895; 13 h. n. 20.895 à 22.832.

Le paiement des chômeurs aura lieu le samedi 8 mai, rue de l'Ermitage, dans l'ordre ci-dessous: A 8 h. 30: n. 1.3917; 9 h. n. 3.918 à n. 9.809; 10 h. n. 12.883 à 15.717; 11 h. n. 15.717 à 18.254; 12 h. n. 18.254 à 20.895; 13 h. n. 20.895 à 22.832.

Le paiement des chômeurs aura lieu le samedi 8 mai, rue de l'Ermitage, dans l'ordre ci-dessous: A 8 h. 30: n. 1.3917; 9 h. n. 3.918 à n. 9.809; 10 h. n. 12.883 à 15.717; 11 h. n. 15.717 à 18.254; 12 h. n. 18.254 à 20.895; 13 h. n. 20.895 à 22.832.

Le paiement des chômeurs aura lieu le samedi 8 mai, rue de l'Ermitage, dans l'ordre ci-dessous: A 8 h. 30: n. 1.3917; 9 h. n. 3.918 à n. 9.809; 10 h. n. 12.883 à 15.717; 11 h. n. 15.717 à 18.254; 12 h. n. 18.254 à 20.895; 13 h. n. 20.895 à 22.832.

Le paiement des chômeurs aura lieu le samedi 8 mai, rue de l'Ermitage, dans l'ordre ci-dessous: A 8 h. 30: n. 1.3917; 9 h. n. 3.918 à n. 9.809; 10 h. n. 12.883 à 15.717; 11 h. n. 15.717 à 18.254; 12 h. n. 18.254 à 20.895; 13 h. n. 20.895 à 22.832.

Le paiement des chômeurs aura lieu le samedi 8 mai, rue de l'Ermitage, dans l'ordre ci-dessous: A 8 h. 30: n. 1.3917; 9 h. n. 3.918 à n. 9.809; 10 h. n. 12.883 à 15.717; 11 h. n. 15.717 à 18.254; 12 h. n. 18.254 à 20.895; 13 h. n. 20.895 à 22.832.

Le paiement des chômeurs aura lieu le samedi 8 mai, rue de l'Ermitage, dans l'ordre ci-dessous: A 8 h. 30: n. 1.3917; 9 h. n. 3.918 à n. 9.809; 10 h. n. 12.883 à 15.717; 11 h. n. 15.717 à 18.254; 12 h. n. 18.254 à 20.895; 13 h. n. 20.895 à 22.832.

Le paiement des chômeurs aura lieu le samedi 8 mai, rue de l'Ermitage, dans l'ordre ci-dessous: A 8 h. 30: n. 1.3917; 9 h. n. 3.918 à n. 9.809; 10 h. n. 12.883 à 15.717; 11 h. n. 15.717 à 18.254; 12 h. n. 18.254 à 20.895; 13 h. n. 20.895 à 22.832.

Le paiement des chômeurs aura lieu le samedi 8 mai, rue de l'Ermitage, dans l'ordre ci-dessous: A 8 h. 30: n. 1.3917; 9 h. n. 3.918 à n. 9.809; 10 h. n. 12.883 à 15.717; 11 h. n. 15.717 à 18.254; 12 h. n. 18.254 à 20.895; 13 h. n. 20.895 à 22.832.

Le paiement des chômeurs aura lieu le samedi 8 mai, rue de l'Ermitage, dans l'ordre ci-dessous: A 8 h. 30: n. 1.3917; 9 h. n. 3.918 à n. 9.809; 10 h. n. 12.883 à 15.717; 11 h. n. 15.717 à 18.254; 12 h. n. 18.254 à 20.895; 13 h. n. 20.895 à 22.832.

Le paiement des chômeurs aura lieu le samedi 8 mai, rue de l'Ermitage, dans l'ordre ci-dessous: A 8 h. 30: n. 1.3917; 9 h. n. 3.918 à n. 9.809; 10 h. n. 12.883 à 15.717; 11 h. n. 15.717 à 18.254; 12 h. n. 18.254 à 20.895; 13 h. n. 20.895 à 22.832.

Le paiement des chômeurs aura lieu le samedi 8 mai, rue de l'Ermitage, dans l'ordre ci-dessous: A 8 h. 30: n. 1.3917; 9 h. n. 3.918 à n. 9.809; 10 h. n. 12.883 à 15.717; 11 h. n. 15.717 à 18.254; 12 h. n. 18.254 à 20.895; 13 h. n. 20.895 à 22.832.

Le paiement des chômeurs aura lieu le samedi 8 mai, rue de l'Ermitage, dans l'ordre ci-dessous: A 8 h. 30: n. 1.3917; 9 h. n. 3.918 à n. 9.809; 10 h. n. 12.883 à 15.717; 11 h. n. 15.717 à 18.254; 12 h. n. 18.254 à 20.895; 13 h. n. 20.895 à 22.832.

Le paiement des chômeurs aura lieu le samedi 8 mai, rue de l'Ermitage, dans l'ordre ci-dessous: A 8 h. 30: n. 1.3917; 9 h. n. 3.918 à n. 9.809; 10 h. n. 12.8